



2 Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS) Programme "Centres-villes vivants"

1. Présentation de l'action

Certains centres-villes de la Métropole du Grand Paris sont confrontés à une perte de dynamisme. Les facteurs sont multiples : concurrence des grandes surfaces et du e-commerce, installation de commerces ou de services de proximité peu diversifiés, problématiques d'accessibilité et de stationnement ou encore hausse des loyers des baux commerciaux. **Or, la revitalisation des centres-villes est un enjeu majeur de la dynamisation des territoires. Il est d'ailleurs l'un des cinq axes du Plan métropolitain de relance dans le cadre de la crise sanitaire.**

Le programme "Centres-villes vivants" apporte des réponses opérationnelles aux communes :

- il propose des **formations** sur la gestion de l'urbanisme et de l'immobilier commercial ;
- il fédère des expertises (Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, Chambre régionale des métiers, Banque des Territoires, Atelier parisien d'urbanisme, Institut Paris Région, etc.) **pour apporter un accompagnement spécifique aux communes** qui ont un projet de revitalisation de leur centre-ville ;
- Il finance des **projets de revitalisation de centres-villes**, à travers le FIMACS, un fonds métropolitain dédié.

2. Nature des équipements et infrastructures financés

La Métropole soutient, dans un objectif de vitalité commerciale des centres-villes et des quartiers, les projets d'innovation urbaine selon des critères qui relèvent de la politique métropolitaine en matière d'aménagement, de numérique / DATA, de ville durable, de culture, de logistique urbaine « propre », d'économie sociale et solidaire, de nature en ville et de circuits de proximité. Les équipements et infrastructures soutenus financièrement sont divers : la rénovation d'halles et de marchés de plein vent, des boutiques éphémères, des plateformes et observatoires numériques, l'achat de rez-de-chaussée commerciaux, la pose de signalétique, l'éclairage public durable ou encore la mise en valeur de l'espace public marchand.

3. En chiffres

En 2019, 14 projets de communes ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. Deux communes ont également reçu une subvention pour financer leurs études pré-opérationnelles. Au final, le Bureau métropolitain du 21 mai 2019 a attribué **8,5 millions d'euros de subventions à 26 communes lauréates.**

+ Plus d'information sur
www.metropolegrandparis.fr



Contacts

David MONTEAU

Directeur de l'Attractivité, du développement de l'économie et du numérique
david.monteau@metropolegrandparis.fr

Renan MAHEO

Chef de projet Économie de proximité et fabrication en ville
renan.maheo@metropolegrandparis.fr